

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

BIBLIOTHÈQUE JEAN-BAPTISTE-DUBERGER - REMISE EN SERVICE

**SECTION I**

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX – DESCRIPTION DU  
PROJET

**1.** Le projet consiste en des travaux de maintien de la pérennité et de remise en état à la bibliothèque Jean-Baptiste-Duburger, sise au 2945, boulevard Central dans l'Arrondissement des Rivières, en vue de sa remise en service.

**2.** Le projet comprend des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage. Il peut s'agir de travaux de démolition, de décontamination, de construction, d'aménagement, de réaménagement, de signalisation, d'accessibilité, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé ainsi que toute acquisition ou tous frais nécessaires à la réalisation du projet.

**3.** Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise.

Les services sont exigés pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de subvention, les vérifications financières, les négociations et ententes avec les partenaires du projet ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les études, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet.

**4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**5.** Le projet peut également nécessiter l'embauche du personnel d'appoint requis pour sa réalisation.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 s'élève à la somme de 300 000 \$.

**TOTAL :        300 000 \$**

Annexe préparée le 2 avril 2015 par :

---

Michel Turcotte, architecte  
Service de la gestion des immeubles